

Notice.

Au cours de l'entretien que M. Motta a eu le 11 mai avec le Ministre des Affaires étrangères de France, M. Bonnet avait exprimé l'espoir que, dans le petit discours de remerciement par lequel M. Motta accueillerait une résolution favorable du Conseil sur la question de la neutralité suisse, il y glisserait quelques mots qui apporteraient de l'apaisement aux préoccupations que cette question a soulevées du côté français. Il avait été entendu que M. Alphand et M. Charvériat se mettraient en rapports à ce propos avec les collaborateurs de M. Motta. Dans notre esprit, il s'agissait des garanties pour le fonctionnement du Secrétariat de la Société des Nations en temps de crise.

Dans la matinée du 12 mai, rendez-vous avait été pris pour la conversation, avec M. Charvériat, pour l'issue du Conseil de l'après-midi. Mais M. Alphand, informé par le Secrétaire général qu'au même moment il devait avoir avec M. Sandler, rapporteur sur la question de la neutralité, et M. Motta un échange de vues sur la position du siège de la Société des Nations en Suisse, proposa spontanément que l'entrevue fût différée pour que la même question ne soit pas discutée simultanément par des personnes différentes.

A 19 heures, rentré à l'Hôtel, j'ai été informé que, contrairement à ce qui avait été convenu, M. Alphand désirait me voir le plus vite possible, dans le bureau de M. Charvériat, à l'Hôtel des Bergues.

Je m'y suis immédiatement rendu avec M. Gorgé. Nous avons été reçus par M. Charvériat, Sous-Directeur politique au Quai d'Orsay, par M. Charguéraud et par M. Arnal, Chef des Services français de la Société des Nations, en présence de M. Alphanand, Ambassadeur à Berne. La réunion a eu un caractère beaucoup plus solennel que nous ne nous y attendions.

J'ai immédiatement exposé que l'entrevue avec M. Avenol avait permis de trouver au sujet de la situation de la Société des Nations en Suisse une formule (continuation du régime existant) qui paraissait donner toute satisfaction au Secrétaire général.

Je leur ai communiqué, à titre d'orientation, ce que nous envisagions comme projet de résolution sur l'ensemble de la question de la neutralité. M. Charguéraud en a pris note et a formulé quelques observations de détail auxquelles j'ai répondu qu'il s'agissait d'un texte dont je n'étais pas maître et que c'était au rapporteur, M. Sandler, qu'il appartenait, le cas échéant, de le modifier. Sur le fond et notamment sur la question de la situation du siège, les délégués présents ont semblé satisfaits.

M. Charvériat a alors abordé ce qu'il a appelé la "deuxième préoccupation française", qui leur tenait visiblement beaucoup plus à coeur, à savoir la question de la neutralité de la Suisse dans le domaine aérien, à laquelle il avait été déjà fait allusion dans un entretien entre M. Stucki et M. Massigli (voir rapport du <sup>15</sup> ~~3~~ mai 1938, no I-H.2.38 - dossier E.12.20a) et au cours d'une conversation entre M. Alphanand et M. Motta. Il s'agirait de préciser que la Suisse défendra sa neu-

3.

tralité non seulement sur terre, mais dans les airs, et on apprécierait vivement, du côté français, que cela fût dit par M. Motta d'une façon spontanée et sans insister le moins du monde, "par une allusion", "par une incidente", dit M. Charvériat.

M. Gorgé a immédiatement fait observer qu'il fut nécessaire de préciser la notion de neutralité militaire à l'occasion d'un règlement destiné à rétablir la neutralité économique et financière de la Suisse et a souligné qu'une définition de la neutralité militaire ne pourrait avoir de valeur que si elle était faite avec le concours de l'Etat-major général suisse.

M. Charvériat a répondu qu'il ne s'agissait pas de cela, que la question qu'il soulevait se plaçait sur le terrain politique pur et qu'il s'agissait simplement d'avoir l'assurance que la Suisse ne faisait pas de différence entre sa neutralité terrestre et sa neutralité aérienne.

M. Gorgé a fait observer que, même sur ce terrain, il n'est pas très facile de se prononcer sans connaître le point de vue des Autorités militaires.

M. Charvériat rétorque que, s'il y avait doute au sujet de la volonté de la Suisse de défendre sa neutralité aussi bien dans l'air que sur terre, ce doute serait fort inquiétant pour la France.

J'ai déclaré alors que j'ignorais tout des questions techniques et du problème de l'"atmosphère territoriale", mais que j'avais personnellement la

4.

conviction, partagée certainement par l'ensemble du peuple suisse, que nous nous montrerions aussi loyaux dans la défense de notre neutralité dans le domaine de l'aviation que dans celui de la guerre terrestre et que je pensais que M. Motta n'éprouverait pas de difficulté à l'indiquer d'un mot, puisqu'il s'agissait simplement d'exprimer une opinion générale qui n'a jamais été discutée par personne.

Cette déclaration a provoqué du côté français un sentiment de détente, bien que nous ayons souligné que le problème technique soulevait peut-être des questions qui échappaient à notre compétence.

13.5.1938.